



QUE FAIRE EN CAS DE SEISME

SI VOUS VOUS TROUVEZ

A L'INTERIEUR D'UN BÂTIMENT

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez vos des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas sortez du bâtiment et éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ

A L'EXTERIEUR D'UN BÂTIMENT

- Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de tout ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.
- Arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres.
- Ne sortez pas avant la fin de la secousse.



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

SI VOUS ÊTES DANS LA

ZONE DE L'ACCIDENT

- Respectez les consignes de confinement, c'est-à-dire : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation, évitez toute flamme ou étincelle.
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

SI L'ORDRE D'EVACUER

EST DONNE

- Rassemblez vos affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Suivez strictement les consignes données par les services de secours.
- Fermez à clé les portes extérieures.
- Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.



QUE FAIRE EN CAS D'INNOUDATION

A NE PAS FAIRE :

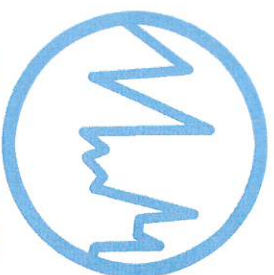
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par les enseignants ou les secours
- N'entrez pas de dévacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.
- Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés
- Installez vous en hauteur (étage des maisons, refuge en hauteur, etc.)
- Gardez avec vous les produits indispensables : eau, lait pour les nourrissons, médicaments...
- Informez-vous de la montée des eaux en écoutant la radio, sur internet ou auprès de la mairie.
- Placez les produits toxiques en hauteur.

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

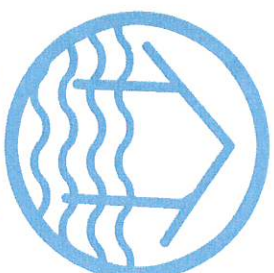
Le risque majeur, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Il se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en oeuvre pour assurer la protection de la population.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PPS) EST LA REPONSE DE SECURITE CIVILE DE LA COMMUNE

Les PCS est consultable en mairie



SISMIQUE



CRUES



MATERES DANGEREUSES

EN CAS D'ALERTE

- 1 - Abritez vous
- 2 - Ecoutez la radio
- 3 - Respectez les consignes

NUMEROS UTILES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES	112
MAIRIE	05-55-64-80-20
PREFECTURE	05-55-51-59-00

Document d'information
Communal sur les
risques majeurs

LES RISQUES MAJEURS

Saint - Martin
Sainte Catherine

